



Les surfaces, cotes, gaines, retombées, soffites, faux-plafonds ainsi que l'implantation des équipements sanitaires ne sont pas systématiquement représentés, ou le sont à titre indicatif. Le projet n'est en aucun cas susceptible de faire l'objet de modifications en fonction des contraintes administratives, techniques de conception et de tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements, les réseaux, ainsi que les appareillages sanitaires et électriques.

Seuls les équipements mentionnés dans la notice descriptive annexée à l'acte de vente auront valeur contractuelle.

